YR 27-10-14

AUXERRE, CHEVANNES, VILLEFARGEAU

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

LE PUBLIC EST AVERTI QU'EN EXECUTION :
- Du code de l'environnement, _ De l'arrêté nº PREF-DCPP-SEE-2014-404 du 20 octobre 2014, **une enquête publique relative à la demande d'autorisation de procéder au contournement sud d'Auxerre, section RD 965, RN 151 sur le territoire des communes d'Auxerre, de Chevannes et Villefargeau**, déposée par le Président du Conseil général de l'Yonne, sera ouverte du **mercredi 19 novembre 2014 au lundi 22 décembre 2014 inclus** en mairies d'Auxerre, de CHevannes et Villefargeau.

Sont désignés M. Jean-Paul Montmayeul (retraité) en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Michel Schaegis (retraité) en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le dossier de demande d'autorisation comprenant une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et un registre d'enquête, seront déposés pendant toute la durée de l'enquête du mercredi 19 novembre 2014 au lundi 22 décembre 2014 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance, en mairies d'Auxerre, de Chevannes, Villefargeau, ainsi qu'en mairie de Vallan dont le territoire est en limite du bassin versant naturel.

Pendant le délai de l'enquête, les observations que soulève le projet pourront être consignées par les intéressés directement sur le registre d'enquête déposé dans chaque mairie d'Auxerre, de Chevannes, Villefargeau et Vallan. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur, en mairie d'Auxerre qui les annexera au procès-verbal d'enquête.

Indépendamment des dispositions ci-dessus, M. Jean-Paul Montmayeul, commissaire enquêteur, recevra les observations du public, qui seront également consignées dans le procès-verbal, lors des permanences qui seront tenues comme suit :

AUXERRE :
- Mercredi 19 novembre 2014 de 9 heures à 12 heures.
- Jeudi 11 décembre 2014 de 9 heures à 12 heures.
- Lundi 22 décembre 2014 de 14 heures à 17 heures.

CHEVANNES :
- mardi 25 novembre 2014 de 14 heures à 17 heures.

VILLEFARGEAU :
- vendredi 5 décembre 2014 de 9 heures à12 heures.

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance, à la Préfecture de l'Yonne (Service Economie et Environnement) et en mairies d'Auxerre, de Chevannes, Villefargeau et Vallan du dossier ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet de la préfecture.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est uneautorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès du pétitionnaire représenté par M. le Président du Conseil Général de l'Yonne, Pôle Aménagement du Territoire, Service Etudes et Travaux, 10, route de Saint-Georges, 89000 Perrigny, tél.03.86.72.89.89.

717064